

« Madame, Monsieur,

J'ai pris bonne note de votre message d'interpellation cosigné par 172 personnes.

Pour bien comprendre le sens de la mesure gouvernementale qui suscite votre colère, il convient d'en préciser le contexte.

Ainsi, **2016** a été la **troisième année consécutive de hausse de la mortalité après 12 ans de baisse, une première depuis 1972.**

La violence routière cause chaque année **3 000 morts et 70 000 blessés. 9 Personnes ont déjà été tuées sur les routes des Alpes-Maritimes depuis le début de l'année.**

Il relève donc de la responsabilité du Gouvernement d'agir pour enrayer cette fuite en avant.

Cette mesure est **susceptible de sauver 350 à 400 vies par an** et d'éviter en outre un nombre de familles brisées bien supérieure, pour un désagrément de conduite limité à **3 minutes pour un trajet de 40 km.**

Une contrainte de 0.075 minutes par km parcouru serait-elle insupportable, même pour sauver autant de vies ?

J'ajoute, qu'il ne s'agit que d'une **expérimentation de 2 ans à partir du 1^{er} juillet 2018** sur l'ensemble des routes à double sens sans séparateur central, soit les segments routiers les plus accidentogènes.

Je souscris donc sans réserve à cette mesure gouvernementale et vous invite à prendre date dans deux ans pour en tirer ensemble le bilan.

Cordialement,

Loïc DOMBREVAL, Député LREM de la 2^{ème} circonscription des Alpes-Maritimes »